



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Fermeture de l'unité d'hospitalisation temps plein G13 de Ville-Évrard

Question écrite n° 8805

Texte de la question

M. Thomas Portes alerte M. le ministre auprès de la ministre du travail, de la santé, de la solidarité et des familles, chargé de la santé et de l'accès aux soins, sur la fermeture de l'unité d'hospitalisation temps plein G13, structure de proximité de référence pour les patients venant de Pantin et de Bobigny. Depuis plusieurs années, l'établissement public de santé de Ville-Évrard souffre d'un manque récurrent de lits et de professionnels de santé. L'annonce de la fermeture de cette unité intervient peu après l'abandon d'un projet de délocalisation d'autres unités d'hospitalisation à temps plein, déjà dénoncé par les organisations syndicales. Conçues initialement pour garantir une prise en charge psychiatrique de proximité dans le nord du département de Seine-Saint-Denis, les unités d'hospitalisation à temps plein avaient pour objectif de soigner les patients au plus près de leur domicile. La fermeture annoncée de l'unité G13 menace de rompre ce principe fondamental et aura des conséquences lourdes pour les patients de Pantin et Bobigny nécessitant une hospitalisation psychiatrique. Ces derniers risquent d'être dispersés à travers le département, en fonction des disponibilités de lits, alors même que les capacités d'accueil des autres unités sont déjà largement saturées. Cette situation compromet la qualité des soins et expose fortement les patients à un risque accru de rupture dans leur parcours de soins, du fait de l'éloignement entre leur domicile et le nouveau lieu d'hospitalisation. La situation actuelle, où les services psychiatriques souffrent déjà d'un manque criant de moyens et de personnel, ne peut en aucun cas justifier une dégradation supplémentaire des conditions de travail des soignants ni des modalités de prise en charge des patients. Il lui demande quelles mesures concrètes il entend mettre en place pour remédier à la pénurie de personnel médical, sans recourir à la fermeture d'une unité d'hospitalisation à temps plein susceptible de nuire à la qualité des soins.

Données clés

Auteur : [M. Thomas Portes](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (3^e circonscription) - La France insoumise - Nouveau Front Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8805

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : [Santé et accès aux soins](#)

Ministère attributaire : [Santé et accès aux soins](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 juillet 2025](#), page 6601